

Conférence de presse

Présentation
de
l'avis de la Commission de circulation de l'Etat
sur
La sécurité des deux-roues motorisés

Présentation de la campagne de sensibilisation

"Expect the Unexpected"

en matière de prévention des accidents de la route

Luxembourg, le 14 avril 2004



Message de Monsieur le Ministre des Transports Henri GRETHEN

Nul n'est le besoin de rappeler que les motocyclistes et les cyclomotoristes comptent, tout comme les piétons et les cyclistes, parmi les catégories d'usagers de la route les plus vulnérables.

Ces catégories ont en commun le manque de protection face aux véhicules à quatre roues, en particulier les voitures particulières.

Les deux-roues motorisés disposent de capacités d'accélération et de maniabilité qui leur permettent de s'intégrer dans le trafic routier usuel sans pour autant bénéficier toujours de l'attention minimale nécessaire de la part des autres usagers de la route.

D'un autre côté, les spécificités inhérentes au motocyclisme incitent souvent à une conduite bien plus osée qu'en voiture particulière.

En effet, les avantages des deux-roues motorisés qui en font un moyen de locomotion si attractif – ne citons que le sentiment prononcé de liberté ou la facilité de se faufiler à travers le trafic dense – en font également un engin à risque élevé.

Après une régression importante des accidents corporels et surtout mortels depuis 2000 – en 2002 par exemple le Luxembourg ne comptait aucun conducteur de moto tué – le

bilan des accidents de 2003 reflète malheureusement les conséquences de conditions météorologiques exceptionnellement favorables au motocyclisme : 14 motocyclistes ont été tués, dont un passager. 12 de ces victimes ont trouvé la mort aux seuls mois de juin et d'août.

Depuis le début de l'année en cours aucun motocycliste ou cyclomotoriste n'a encore été tué.

En vue d'éviter l'hécatombe de 2003, il m'a paru indispensable de lancer un programme d'action visant à étudier et à améliorer la situation des motocyclistes et cyclomotoristes dans la circulation routière.

Le programme d'action qui a été élaboré par le Ministère des Transports, le Centre de Formation pour conducteurs de Colmar-Berg, la Police grand-ducale et l'Administration des Ponts et Chaussées comprend essentiellement les mesures suivantes:

Dans un avis du 7 avril 2004, la Commission de Circulation de l'Etat a analysé en détail la sécurité des deux-roues motorisés suivant les points de vue des facteurs majeurs intervenant dans la conduite de moto et la genèse des accidents, à savoir : l'homme, la machine et l'environnement.

Cet avis sera disponible dans les semaines à venir et les personnes intéressées sont invitées à s'adresser au Ministère des Transports pour en obtenir un exemplaire.

Un dépliant rédigé en langue française et allemande reprendra les 6 situations type qui mènent le plus souvent à des séquelles fatales pour le motocycliste ou le cyclomotoriste.

Par une lettre personnalisée, j'inviterai les quelque 14.000 personnes qui ont immatriculé un motocycle au Luxembourg à s'associer aux efforts des pouvoirs publics en faisant preuve d'une prudence accrue au guidon de leur moto.

Deux spots télévisés, dont un sera diffusé dans les cinémas du Grand-Duché de Luxembourg, permettront de visualiser les comportements critiques pour et par les motocyclistes.

Dans ce cadre, la Police grand-ducale va intensifier les contrôles dans l'optique des efforts communs en matière de sécurité routière.

Je tiens d'ores et déjà à remercier tous ceux qui ont contribué à la mise au point de cette campagne et qui en assumeront la réalisation. Je voudrais tout particulièrement inclure dans ces remerciements la presse, sans laquelle le message des pouvoirs publics ne serait guère entendu par les concernés.

Luxembourg, le 14 avril 2004

Henri GRETHEN Ministre des Transports